



Communiqué de presse

14 et 15 décembre : mobilisation dans l'Éduc' Pop et l'animation !

Contre la précarité, les temps partiels imposés, les salaires de misère, pour le respect et la reconnaissance de leurs métiers, les salarié-es de l'animation et l'éducation populaire en grève ces mardi 14 et mercredi 15 décembre !

A l'appel d'une intersyndicale publique/privée initiée par la FERC CGT, rassemblant CGT, SUD, CNT, FSU et le collectif France Animation en Lutte, les salarié-es de l'animation et de l'Éducation populaire sont appelés à la grève ces mardi 14 et mercredi 15 décembre. Ce mouvement devrait être largement suivi, de très nombreux accueils périscolaires et centres de loisirs, maisons de quartiers, MJC, centres sociaux ayant d'ores et déjà annoncé leur fermeture totale ou partielle ce jour-là.

Les raisons de cette colère ?

Que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé de l'animation, l'immense majorité des salarié-es du secteur travaille à temps partiel imposé, fractionné, sous des contrats précaires (vacations, CDD, CDI) voire sous le régime de contrat en contradiction avec la réglementation internationale du travail : les Contrats d'engagements éducatifs (CEE), véritables scandales, rémunérés 23,06 euros brut la journée ! Sans cotisation chômage ni retraite, sans respect des 35h (temps de travail non régulé pouvant aller jusqu'à 48h semaine lissé sur 6 mois !).

Dans la convention collective Éclat, le salaire minimum pour un temps plein est dorénavant inférieur au SMIC depuis le premier octobre 2021 (1561,04 euros bruts contre 1589 euros brut). Les animateur-trices technicien-es qui animent des ateliers sont payés à ce salaire minimum et ce malgré la grande technicité qui leur est demandée. Nous demandons la suppression de ce qualificatif pour les reconnaître comme animateurs et animatrices. Ils et elles sont multi-employeur-ses et dans les autres conventions sont reconnus comme animateur-trices, professeur-ses ou dumistes (diplôme universitaire des musicien-nes intervenant-es).

En introduisant une double évolution salariale, l'avenant 182 va écraser progressivement les salaires vers le minimum conventionnel.

Le taux d'encadrement scandaleux dans de nombreux accueils périscolaires (un-e adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans, et 1 pour 14 les moins de 6 ans) ne permet pas d'assurer des conditions d'accueil décentes pour les enfants, et place les personnels en situation de souffrance professionnelle. A cela, s'ajoutent des stratégies de contournement de la législation de la part de certaines municipalités et associations. Elles intègrent dans le calcul de ce taux d'encadrement des personnels

qui n'assurent pas des tâches d'animation. Afin d'assurer un encadrement de qualité, les animateur·trices réclament le retour au taux de 1 adulte pour 8 enfants de plus de 6 ans et 1 adulte pour 6 enfants de moins de 6 ans. Animer, ce n'est pas tenir une garderie !

Au lieu de couvrir les budgets de fonctionnement des nombreuses structures de l'Éducation populaire, les financements publics sont axés sur la logique de mise en concurrence des associations vers la recherche du moindre coût. D'où l'utilisation massive de services civiques, bénévoles, salariés non diplômés voire de stagiaires. La recherche permanente de financement met en difficulté les salarié·es et les directions de par l'urgence, l'implication que cela nécessite et l'obligation de payer les salaires à la fin du mois et empêche donc un travail de terrain. Les associations sont fragilisées et les salarié·es subissent de plein fouet la précarité et l'instabilité de leurs emplois.

Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle frappe un métier largement féminisé et s'inscrit donc dans une logique de précarisation et de non-reconnaissance du travail des femmes.

Face à ces constats, pour la FERC CGT la solution pour faire face à la pénurie de recrutements n'est pas, comme le propose le gouvernement par la voix de Sarah El Hairy, d'abaisser l'âge du BAFA (qui n'est pas un diplôme professionnel) et d'inciter les jeunes à le passer par une aide de 200 euros. Les métiers de l'animation sont de véritables métiers, pas des « jobs d'étudiant·es ». Ils doivent être reconnus à travers un réel financement, des salaires et conditions de travail décentes, la fin des temps partiels imposés et la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Montreuil le 13 décembre 2021